



Assemblée

Distr. générale
11 juillet 2014
Français
Original : anglais

Vingtième session
Kingston, Jamaïque
14-25 juillet 2014

Demande d'admission au statut d'observateur présentée conformément au paragraphe 1, alinéa e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée pour le compte du Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards

Note du Secrétariat

1. Le 4 juillet 2014, le Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards (CRIRSCO) a adressé une lettre au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins pour demander à bénéficier du statut d'observateur auprès de l'Assemblée de l'Autorité. Le texte de la lettre et les renseignements complémentaires fournis par le demandeur figurent aux annexes I et II de la présente note.
2. Le paragraphe 1, alinéa e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée prévoit que les organisations non gouvernementales avec lesquelles le Secrétaire général a passé des accords conformément au paragraphe 1 de l'article 169 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres organisations non gouvernementales invitées par l'Assemblée qui ont manifesté leur intérêt pour les questions examinées par l'Assemblée peuvent participer aux travaux de celle-ci en tant qu'observateurs.
3. Les paragraphes 5 et 6 du même article prévoient en outre que les observateurs visés au paragraphe 1, alinéa e), de l'article peuvent siéger aux séances publiques de l'Assemblée et faire oralement, sur invitation du Président et après approbation de l'Assemblée, des déclarations sur des questions entrant dans le cadre de leurs activités, et que les exposés écrits présentés par les observateurs sur des questions relevant de leur compétence et ayant trait aux travaux de l'Assemblée sont distribués par le Secrétariat à concurrence du nombre d'exemplaires fournis et dans les langues dans lesquelles ils lui ont été remis.



Annexe I

Lettre datée du 4 juillet 2014, adressée au Secrétaire général de l’Autorité internationale des fonds marins par le Président, Edmundo Tulcanaza, et le Vice-Président, Harry Parker, du Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards

Le Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards (CRIRSCO) a l’honneur de demander à ce que le statut d’observateur auprès de l’Autorité internationale des fonds marins lui soit reconnu par l’Assemblée, conformément au paragraphe 1, alinéa e), de l’article 82 de son règlement intérieur.

Le CRIRSCO est une organisation non gouvernementale sans but lucratif regroupant des organisations nationales qui s’emploient à rendre publics les résultats des travaux de prospection et les données sur les ressources et les réserves minérales. Ses membres sont chargés d’élaborer des codes, normes et lignes directrices concernant la publication d’informations sur les ressources et réserves minérales en Australasie, au Chili, au Canada, en Europe, en Fédération de Russie, en Afrique du Sud et aux États-Unis.

Le CRIRSCO s’efforce de promouvoir le recours aux meilleures pratiques pour la notification des résultats des travaux de prospection et des données sur les ressources et les réserves minérales. En tant qu’organe consultatif international, il a recours à ses membres pour assurer un contrôle réglementaire et disciplinaire au niveau national. Son existence témoigne du caractère véritablement mondial de l’industrie minière et du consensus sur la nécessité d’adopter des normes internationales de notification.

Le CRIRSCO collabore depuis longtemps avec d’autres groupes, notamment la Commission économique pour l’Europe, qui a établi la Classification-cadre des Nations Unies pour l’énergie fossile et les réserves et ressources minérales, le Conseil international des mines et des métaux et le Conseil international des normes comptables.

Le CRIRSCO considère que les ressources des grands fonds marins représentent un potentiel économique grandissant. Convaincu que son admission au statut d’observateur non gouvernemental auprès de l’Autorité internationale des fonds marins serait également bénéfique pour l’Autorité, les États patronnants et les contractants, le CRIRSCO demande respectueusement à l’Assemblée d’appuyer la présente demande d’accréditation.

Le Président
Comision Minera, Chili
(*Signé*) Edmundo **Tulcanaza**

Le Vice-Président
Society for Mining, Metallurgy
and Exploration, États-Unis
(*Signé*) Harry **Parker**

Annexe II

Demande d'admission au statut d'observateur auprès de l'Autorité internationale des fonds marins

1. Nom de l'organisation

Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards (CRIRSCO)

2. Adresse du bureau

CRIRSCO
849 Tyner Way
Incline Village, Nevada 89451, États-Unis

Adresse postale (préférée)
c/o Harry Parker
Box 4411
Incline Village, Nevada 89450, États-Unis

3. Nom et adresse des représentants principaux proposés

Président
Edmundo Tulcanaza, Institute of Mining Engineers of Chili (IMEC), Chili
Courriel : edmundo.tulcanaza@hotmail.com

Vice-Président
Harry Parker, Society for Mining, Metallurgy and Exploration (SME), États-Unis
Courriel : harry.parker@amec.com

4. Objectifs du CRIRSCO

Le CRIRSCO s'efforce de promouvoir le recours aux meilleures pratiques pour la diffusion internationale des résultats des travaux de prospection et des données sur les ressources et les réserves minérales. Pour ce faire, il :

- Encourage la consultation et la coopération pour promouvoir l'uniformité, l'excellence et l'amélioration continue des normes nationales et internationales de notification des résultats des travaux d'exploration et des données sur les ressources et les réserves minérales;
- Représente l'industrie minière internationale pour les questions ayant trait à l'information sur les ressources et les réserves minérales, notamment dans le cadre de débats avec d'autres organisations internationales, de réunions internationales et de communications écrites;
- Encourage le respect plus systématique du principe de réciprocité internationale entre les personnes compétentes, dans le cadre d'organisations professionnelles reconnues au niveau national;
- Encourage l'application de normes uniformes et cohérentes, fondées sur les meilleures pratiques, pour la notification des résultats des travaux d'exploration et des données sur les ressources et les réserves minérales, notamment en tenant à jour le modèle international de rapport établi par ses soins;

- Facilite l'échange d'informations et le dialogue entre ses membres et les autres parties prenantes, grâce à un site Web activement géré pour encourager le débat sur les questions d'actualité.

5. Historique

Créé en 1994 sous les auspices du Council of Mining and Metallurgical Institutes (CMMI), le CRIRSCO est un groupe de représentants d'organisations qui sont chargées d'élaborer des codes et des lignes directrices pour la diffusion d'informations sur les ressources minérales en Australasie (Joint Ore Reserve Committee (JORC), au Canada (Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM), au Chili (Code de certification), en Europe (Pan-European Reserves and Resources Reporting Committee (PERC), en Fédération de Russie (National Association for Subsoil Use Auditing (NAEN), en Afrique du Sud (South African Code for Reporting of Mineral Resources and Mineral Reserves (SAMREC) et aux États-Unis (SME). La valeur totale des sociétés minières cotées sur les marchés boursiers de ces pays représente plus de 80 % du capital des sociétés minières cotées dans le monde.

L'initiative internationale visant à normaliser les définitions des ressources et des réserves minérales pour la notification des données liées au marché a été lancée en 1994 à Sun City (Afrique du Sud), lors du quinzième Congrès du CMMI. Un groupe de travail (devenu par la suite le CRIRSCO) a été créé à l'issue d'une réunion du Congrès afin d'élaborer un ensemble de définitions internationales normalisées pour la notification des données sur les ressources et les réserves minérales. Ce groupe se composait de représentants des pays susmentionnés (sauf le Chili, qui est devenu membre un peu plus tard).

En 1997, les cinq membres sont parvenus à un accord (l'Accord de Denver) sur les définitions des deux principales catégories, ressources minérales et réserves minérales, et de leurs sous-catégories respectives, ressources minérales mesurées, indiquées et présumées, et réserves minérales prouvées et probables.

En 1999, un accord a été conclu avec la Commission économique pour l'Europe (CEE), qui s'employait depuis 1992 à élaborer une Classification-cadre internationale pour les réserves et les ressources minérales, afin d'y incorporer les définitions adoptées par le CMMI-CRIRSCO pour les catégories de réserves et ressources communes aux deux systèmes. L'accord a permis de conférer une portée véritablement internationale à ces définitions.

Suite à cet accord, une version actualisée du Code JORC a été publiée en Australie en 1999 (et plus récemment, en 2012), suivie par l'adoption d'autres codes et lignes directrices analogues en Afrique du Sud, au Canada, au Chili, aux États-Unis, en Fédération de Russie et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord/Irlande/Europe occidentale. Le Code JORC (Joint Ore Reserves Committee, composé de représentants de l'Institut australasien des mines et de la métallurgie, de l'Institut australien des géologues et du Conseil australien de l'industrie minière) a joué un rôle crucial dans l'adoption de définitions normalisées pour ces codes et lignes directrices.

La similarité des divers codes et lignes directrices adoptés au niveau national pour la notification des données a permis au CRIRSCO d'élaborer un modèle international de rapport sur les ressources minérales fondé sur des codes et lignes

directrices de base, qui est disponible sur son site Web. N'importe quel pays souhaitant adopter son propre modèle de rapport peut s'en inspirer, tout en y intégrant des dispositions juridiques et autres adaptées à sa situation particulière, concernant notamment la réglementation des investissements. En 1997, les cinq participants sont parvenus à un accord (Accord de Denver) sur les définitions des deux catégories principales, ressources minérales et réserves minérales, et leurs sous-catégories respectives, ressources minérales mesurées, indiquées et présumées, et réserves minérales prouvées et probables.

6. Activités récentes

Les activités récentes du CRIRSCO peuvent être regroupées en quatre catégories : modèle international de notification; éducation, coordination et sensibilisation; association et coopération avec d'autres organisations, et composition et réunions annuelles du CRIRSCO.

A. Modèle international de notification

Le modèle international de notification est un document qui s'appuie sur les meilleures normes de notification telles que celles recommandées par le CRIRSCO, sur le Code JORC (Australasie), le Code SAMREC (Afrique du Sud), la Norme paneuropéenne de notification (Royaume-Uni/Irlande/Europe occidentale), les Normes de définition de l'ICM (Canada), le Guide de la SME (États-Unis), le Code de certification (Chili) et le Code NAEN (Fédération de Russie). Ces normes de notification sont reconnues et appliquées dans le monde entier pour la publication des données sur les marchés et les investissements commerciaux.

13 novembre 2012 : Révision des définitions normalisées. Les définitions normalisées ont été révisées à la réunion annuelle du CRIRSCO en 2012. Deux nouvelles définitions (objectif d'exploration et Étude exploratoire) ont été ajoutées, et un paragraphe supplémentaire a été inséré dans la définition de Réserves minérales, suite à la modification des codes et normes. Les organisations nationales qui sont membres du CRIRSCO sont censées examiner les modifications et indiquer le calendrier prévu pour l'inscription des définitions dans leurs codes et normes. Les définitions normalisées révisées ont été incorporées dans le Code JORC (2012), la Norme paneuropéenne de notification (2013), les définitions normalisées de l'ICM (2013) et le Guide de la SME (2014).

23 octobre 2009. Le Centre de conseil et de recherche du Ministère chinois des ressources foncières et le CRIRSCO ont organisé ensemble un séminaire à Beijing sur les codes de notification et les lignes directrices, normes et codes utilisés comme référence pour les normes de notification chinoises et le modèle CRIRSCO.

B. Éducation, coordination et sensibilisation

2 avril 2014 : exposé de Roger Dixon, représentant du CRIRSCO, sur le thème « Définitions normalisées, modèle international de notification, juillet 2006 à novembre 2013 », à la cinquième session du Groupe d'experts sur la classification des ressources, tenue du 29 avril au 2 mai.

28 novembre 2013 : mise à jour du Modèle international de notification à la réunion annuelle du CRIRSCO tenue à Bogota en novembre 2013.

31 octobre 2013 : exposé de Roger Dixon sur le CRIRSCO à la Conférence nationale sur les pratiques minières durables à New Delhi.

23 avril 2013 : exposé de Paul Bankes du CRIRSCO (ICM, Canada) à la réunion de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Genève.

21 juin 2013 : normes internationales de notification, notamment méthodes et données d'échantillonnage.

Juin 2103 : Roger Dixon, ancien Président du CRIRSCO, a fait un exposé à la conférence sur les meilleures pratiques d'échantillonnage et d'analyse dans l'industrie minière africaine organisée par le Southern African Institute of Mining and Metallurgy (SAIMM) au Centre de conférences Misty Hills, du 4 au 6 juin 2013.

6 juin 2013 : Stephen Henley, Vice-Président et représentant du PERC au CRIRSCO, a récemment fait un exposé sur le CRIRSCO et la Classification-cadre des Nations Unies à l'occasion d'une réunion de l'Union européenne tenue à Bruxelles le 14 mai 2013.

C. Association et coopération avec d'autres organisations

La CEE a continué de promouvoir l'idée d'un code mondial unique pour la notification des données sur toutes les ressources minérales, y compris les hydrocarbures. La version 2004 de la Classification-cadre des Nations Unies a été remaniée en profondeur pour y inclure les hydrocarbures, ce qui a entraîné la suppression d'un grand nombre de définitions antérieures des ressources minérales. Le CRIRSCO a relancé la CEE à ce sujet et, durant la période 2006-2009, il a collaboré avec la Society of Petroleum Engineers en sa qualité de représentante de l'industrie pétrolière afin d'appliquer le modèle CRIRSCO (publié pour la première fois en 2006) au système de gestion des ressources pétrolières et a participé aux travaux de l'équipe spéciale de la CEE chargée d'intégrer le modèle et le système de gestion des ressources pétrolières dans la Classification-cadre des Nations Unies et aux travaux d'une autre équipe chargée de recommander des révisions de la Classification-cadre. Ces travaux ont abouti à la publication en 2009 d'une nouvelle version considérablement simplifiée de la Classification-cadre, qui répond à la nécessité d'y inclure des définitions générales s'appliquant aux secteurs pétrolier et minier tout en conservant les définitions, règles et lignes directrices propres à chaque produit de base.

Depuis janvier 2007, le CRIRSCO collabore avec le Conseil international des mines et des métaux, qui poursuit des objectifs similaires et représente l'industrie minière internationale pour les questions touchant au développement durable. Au départ, le CRIRSCO était un groupe de travail du Conseil ; il est devenu son partenaire stratégique en octobre 2009 et s'emploie activement à soutenir ses principes. Le Conseil (www.icmm.com) fournit un appui financier et administratif au CRIRSCO mais n'exerce aucun contrôle direct ou influence sur ses activités, à part celles requises pour maintenir la relation, telles que les autorisations budgétaires et les rapports périodiques d'activité sur les projets d'intérêt commun. Les deux parties s'apportent un soutien mutuel pour certaines activités.

En 2007, le CRIRSCO a été invité à collaborer avec le Conseil international des normes comptables dans le cadre d'un projet de recherche sur la possibilité d'appliquer les normes internationales d'information financière aux activités

extractives (hydrocarbures et ressources minérales). La collaboration se poursuit aujourd'hui, et grâce aux efforts de rapprochement entre le CRIRSCO et la Society of Petroleum Engineers, le Conseil devrait adopter les définitions utilisées dans le modèle et le système de gestion des ressources pétrolières comme référence pour les rapports financiers propres à chaque produit de base. Les consultations sur le projet du Conseil concernant les activités extractives ont été suspendues en 2010 à l'achèvement du projet. Le Conseil devrait reprendre les travaux en 2015.

Chacune de ces initiatives a fortement influencé la manière dont les ressources et réserves minérales sont définies, quantifiées et évaluées, ainsi que la manière dont elles sont présentées et utilisées dans les états financiers. Il est clair que le CRIRSCO joue un rôle important en tant qu'acteur et observateur de ces changements.

D. Composition et réunions annuelles du CRIRSCO

12 décembre 2013 : Deuxième session publique de la réunion annuelle du CRIRSCO (voir le site Web du CRIRSCO). On trouvera ci-après la liste des diapositives utilisées pour les exposés présentés le jeudi 21 novembre, lors de la deuxième session publique de la réunion annuelle du CRIRSCO. Elles fournissaient des précisions sur les faits nouveaux mentionnés la veille au sujet des organisations nationales, mais portaient également sur les discussions avec des membres potentiels et sur les travaux miniers sous-marins.

Rapports des organisations membres

Australasie – JORC

Canada – ICM

Chili – Comision Minera

Europe – PERC

Fédération de Russie – NAEN

Afrique du Sud – SAMREC

États-Unis – SME

Membres potentiels

Brésil

Chine

Équateur

Kazakhstan

Mongolie

Turquie

Questions nouvelles

Travaux miniers sous-marins

Hydrocarbures non classiques

6 juin 2013 : signature d'un mémorandum d'accord entre le Kazakhstan et la Fédération de Russie.

7. Descriptif de la manière dont les buts du CRIRSCO concordent avec ceux de l'Autorité internationale des fonds marins et dont ils pourront contribuer à la réalisation de ceux-ci

L'importance accordée par le CRIRSCO aux normes et procédés d'évaluation des ressources minérales, ainsi qu'aux règles et méthodes de notification des données sur les réserves et les ressources minérales, est étroitement liée aux exigences de l'Autorité concernant ladite notification à la fin de la période de prospection et la démonstration des capacités techniques et financières nécessaires pour passer au stade de l'exploitation commerciale, qu'il s'agisse des méthodes d'évaluation des gisements miniers ou des normes internationales et des meilleures pratiques appliquées pour l'évaluation des « facteurs modificateurs » servant à convertir les ressources minérales en réserves minérales, tels que notamment les cours des produits de base, les coûts de construction et de fonctionnement des systèmes d'exploitation, et l'application de normes en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité.

Il existe un lien étroit entre, d'une part, les normes et meilleures pratiques d'évaluation des ressources minérales, et d'une part, les rapports et évaluations que l'Autorité pourrait demander aux fins d'élaboration d'un code minier relatif à l'exploitation des ressources minérales marines, s'agissant notamment des définitions à utiliser dans les études exploratoires et les études de préfaisabilité ou de faisabilité.

L'évaluation des ressources minérales et la notification des données sur les réserves et les ressources minérales sont indispensables pour appliquer les normes comptables internationales à l'industrie extractive et assurer la transparence des rapports financiers publiés dans ce secteur.

8. Structure

Les organisations nationales membres du CRIRSCO sont chargées d'élaborer les codes et normes de notification utilisés par les pays qu'elles représentent. Chaque organisation a deux représentants au CRIRSCO, mais ce nombre est examiné chaque année. Chaque organisation détermine la durée du mandat de ses représentants et nomme leurs remplaçants.

Le Bureau du CRIRSCO se compose d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire élus en leur sein par les membres du Comité. Le président est élu pour un mandat de deux ans commençant le 1^{er} juillet, après avoir exercé les fonctions de vice-président pendant deux ans. Le secrétaire est également élu pour un mandat de deux ans. Il s'occupe des questions administratives et remplace le président ou le vice-président en cas d'absence.

Des sous-comités peuvent être constitués si la situation exige une présence continue, par exemple pour traiter avec la CEE et le Conseil international des normes comptables ou pour élargir la composition du CRIRSCO.

Le mode préféré de prise de décisions est le consensus, compte tenu des avantages de se prononcer à l'unanimité sur des questions concernant la notification

des résultats des travaux de prospection et des données sur les ressources et les réserves minérales.

Le CRIRSCO ne peut en aucun cas donner des instructions à ses organisations membres. Il est admis que l'adoption de principes communs ne les empêche pas d'avoir des divergences de vue sur des points particuliers.

9. Organisations membres du CRIRSCO

Australasian Joint Ore Reserves Committee (JORC, Australasie)

Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM, Canada)

Comision Minera (Chili)

Pan-European Reserves & Resources Reporting Committee PERC (Europe)

National Association for Subsoil Use Auditing NAEN (Fédération de Russie)

Samcode Group of Codes SAMCODES (Afrique du Sud)

Society for Mining, Metallurgy and Exploration Inc (SME, États-Unis)

10. Représentants des organisations membres du CRIRSCO

Membres du Bureau

Président

Edmundo Tulcanaza, IMEC, Chili

Vice-Président

Harry Parker, SME, États-Unis

Présidente précédente

Deborah McCombe, ICM, Canada

Secrétaire

Ian Goddard, JORC, Australasie

Représentants

Peter Stoker, JORC, Australasie

Paul Bankes, ICM, Canada

Juan Pablo González, Toledo, Chili

Carlos Almeida, PERC, Europe

Eddie Bailey, PERC, Europe

Grigoriy Malukhin, NAEN, Fédération de Russie

Oleg Ilyin, NAEN, Fédération de Russie

Roger Dixon, SAMREC, Afrique du Sud

Ken Lomborg, SAMREC, Afrique du Sud

Ian Douglas, SME, États-Unis

11. Organisations affiliées

Conseil international des mines et des métaux

Bourse de Lima

Society of Petroleum Engineers

Conseil international des normes comptables

Commission économique pour l'Europe
